

terms of the diversity of mandates, activities, and members. Those institutions that have adapted—and the Girls Scouts of America has been touted to be one of these—have prospered and grown in membership in the 1980s and 1990s.

The purpose of a model like the spectrum of philanthropy is that it can ask whether governments may need to look at the array of support mechanisms for the voluntary sector, including acts, regulation, and tax incentives, to take into account the different ways in which immigrant communities contribute to our society. A corollary of this, given the perceived importance of religion to giving (to both the Canadian norm and the immigrant norm) may be the need for government to reaffirm the current support now given to faith communities. The spectrum model may help to measure, and value, the contribution of immigrants to Canadian society and demonstrate the need for voluntary, quasi-government and government, organizations to change their policies (acculturate) to better reflect Canadian diversity in their day-to-day operations.

Notes

- 1 This article is a revised version of a paper presented at the panel "Voluntarism, Diversity and Immigration" of the Fourth International Metropolitan Conference, Washington, DC, December 9, 1999. The views expressed by the authors do not necessarily reflect the views of the Department of Canadian Heritage.
- 2 A case in point was the media's response to a major relief donation from the Chinese community to the San Francisco earthquake of 1989.
- 3 It should be noted that in 1997 the foreign-born donated an additional \$171 million through other forms of giving such as food bank donations, clothes given to charity, or money given to homeless people.

References

- Community Foundation of Greater Toronto (1997). *Aspects of giving within five ethnic communities in greater Toronto*. Toronto, ON: Author.
- Council of Foundations and Association of Black Foundation Executives (1993). *Donors of color: A new promising frontier for community foundations*. Washington DC: Author.
- Council of Foundations (1999). *Cultures of caring: Philanthropy in Diverse American Communities*. Washington, DC: Author.
- Joseph, J. A. (1995). *Remaking America: How the benevolent traditions of many cultures are transforming our national life*. San Francisco, CA: Jossey-Bass Publishers.
- Frideres, J. A. (1997). Civic Participation, awareness, knowledge and skills in immigrants and civic participation: *Contemporary policy and research issues*. Ottawa: Metropolitan Project Seminar-Multiculturalism Program Publication.
- Putnam, R. A. (1994). *Bowling alone: Democracy in America at the end of the twentieth century*. Boston, MA: Harvard University Press.
- Putnam, R. A. (1996). The strange disappearance of civic America. *American Prospect* (24), 34-38.

Les nouveaux «Gastarbeiter»? Les réfugiés sur le marché du travail suisse¹

Etienne Piguet
Forum suisse pour l'étude des migrations
Université de Neuchâtel

Andreas Wimmer
Center for Development Research
University of Bonn

Avec environ 28,000 demandes d'asile par an en moyenne au cours des dix dernières années, la Suisse se situe parmi les pays occidentaux connaissant la plus forte immigration de réfugiés. L'article propose ici tente de répondre à deux questions: quel est le rôle joué par les réfugiés dans l'économie suisse? Quels sont les facteurs déterminant leur insertion sur le marché du travail? L'article se base d'une part sur l'analyse multiovariée d'une base de données individuelles concernant plus de 110,000 personnes relevant de l'asile en Suisse, d'autre part sur des entretiens approfondis et 174 questionnaires auprès de réfugiés et d'employeurs.

With about 28,000 asylum requests a year since 1990, Switzerland is one of the western countries with the highest inflow of refugees. The aim of this article is to answer two questions: What is the role of refugees in the Swiss economy? and what are the factors influencing their incorporation into the labour market? The research is based on the multivariate analysis of an individual database of 110,000 asylum seekers and refugees, in-depth interviews, and 174 questionnaires to refugees and employers.

Depuis le milieu des années quatre-vingts, le nombre de demandes d'asile déposées dans les pays occidentaux a connu une forte croissance. Alors que la migration d'asile ne représentait auparavant qu'un phénomène quantitativement marginal à côté de la migration de travail ou de regroupement familial, elle représente aujourd'hui une part non négligeable des flux d'immigration (EUROSTAT, 1996; IGC, 1999). Si certains requérants d'asile doivent finalement quitter leur pays d'accueil au terme de la procédure, la grande majorité d'entre eux y passent cependant de nombreuses années ou s'y établissent définitivement. Les

Key words / Mots-clés: Switzerland/Suisse; labour market/marché du travail; asylum seekers/requérants d'asile; refugees/réfugiés; economic integration/intégration économique; ethnic discrimination/discrimination ethnique.

réfugiés sont pour la plupart des personnes en âge de travailler. Même si les critères d'admission prévus par les conventions internationales sont, par définition, extraéconomiques, la question de leur insertion sur le marché du travail se pose donc au même titre que pour les autres catégories de migrants.

Du point de vue de l'économie nationale, se pose la question du rôle économique joué par les réfugiés. Répondent-ils à une demande spécifique de main-d'œuvre peu qualifiée, ce qui légitimerait la thèse, souvent avancée, d'un lien entre les « nouvelles formes de migration internationale » telles que la migration d'asile et les évolutions du marché du travail? Parviennent-ils à s'intégrer de manière homogène dans les différents niveaux de l'économie? Restent-ils au contraire en marge du système économique et à la charge du pays d'accueil?

Du point de vue de l'accès au marché du travail, se pose la question des facteurs, individuels ou collectifs, qui déterminent l'exercice d'un emploi. Une série d'hypothèses discutées dans la littérature s'appliquent en effet aux réfugiés: quel est l'impact du niveau de formation sur les possibilités d'insertion (capital humain)? Quel est le rôle des réseaux de compatriotes déjà présents dans le pays dans la recherche d'emploi (capital social)? Quelles sont enfin les éventuelles discriminations dont sont victimes certains groupes ethniques ou nationaux de la part des employeurs potentiels?

Cet article a pour objectif principal de répondre à cette seconde série de questions tout en apportant certains éléments de réponse à la première. Le chapitre 1 donnera une brève présentation du contexte dans lequel les flux d'asile trouvent place. Le chapitre 2 présentera les principales hypothèses tirées de la littérature sur l'activité économique des réfugiés, la méthode adoptée dans notre étude, ainsi que les données utilisées. Le chapitre 3 décrira la situation et le rôle des réfugiés sur le marché suisse du travail. Le chapitre 4 présentera les facteurs déterminant l'insertion ou la non-insertion économique. Le chapitre 5 se penchera enfin spécifiquement sur les différences de taux d'occupation selon la nationalité des réfugiés, celle-ci étant l'un des facteurs les plus importants et les plus difficiles à interpréter.

Contexte: l'asile en Suisse

Avec environ 28,000 demandes d'asile par an en moyenne depuis 10 ans, la Suisse se situe parmi les pays occidentaux connaissant la plus forte immigration de requérants d'asile (Tableau 1). Après avoir principalement accueilli des personnes originaires de Turquie et du Sri Lanka à la fin des années quatre-vingts, la Suisse a ensuite reçu un nombre croissant de ressortissants de l'ex-Yougoslavie.

Tableau 1
Demandes d'asile déposées par pays d'accueil (10 principaux pays)

	1983	1985	1990	1995	1996	1997	1998
Allemagne*	19,700	73,832	193,063	127,937	116,367	104,353	98,644
G.-B.*	4,300	6,200	38,195	54,988	37,000	41,500	58,000
U.S.A.*	26,091	16,622	73,637	147,870	122,643	79,803	52,081
Pays-Bas	2,000	5,644	21,208	29,258	22,857	34,443	45,217
Suisse	7,900	9,703	35,836	17,021	18,001	23,897	41,302
Canada	5,000	8,400	36,735	25,912	25,287	24,329	24,937
France*	22,300	28,925	54,813	20,415	17,405	21,416	22,375
Belgique	2,900	5,387	12,945	11,648	12,412	11,575	21,965
Autriche	5,900	6,724	22,789	5,920	6,991	6,719	13,805
Suède	3,300	14,500	29,420	9,047	5,774	9,619	12,844

*Les membres de la famille (dépendants) ne sont dénombrés que partiellement.

Source: IGC (Inter-governmental Consultations on Asylum, Refugee and Migration Policies - Nations-Unies - Genève)

La population relevant de l'asile en Suisse se compose de quatre groupes, juridiquement et administrativement distincts, pour lesquels la situation légale sur le marché du travail diffère:

1. Les requérants d'asile sont des personnes qui ont déposé une demande d'asile, mais n'ont pas encore reçu de réponse définitive ou de décision de renvoi du pays. Ce groupe représente la majorité des réfugiés en Suisse et comptait 94,899 personnes à la fin 1999 selon l'Office fédéral des réfugiés. Il a connu une forte croissance au cours des quatre dernières années.

2. Les réfugiés reconnus ont rempli les conditions légales de reconnaissance du statut de réfugié et ont droit à un séjour illimité en Suisse. Ce groupe comptait 25,202 personnes à la fin 1999. Son effectif est relativement stable, le nombre d'octroi de nouveaux statuts étant égal aux retraits liés, par exemple, aux naturalisations.
3. Les personnes « admises provisoirement » bénéficient d'une autorisation de séjour temporaire collective liée à une situation de violence dans leur pays d'origine. Ce groupe représentait 18,907 personnes à la fin 1999. Il est principalement composé de personnes originaires de l'ex-Yougoslavie et du Sri Lanka.
4. Enfin, les personnes au bénéfice d'un permis humanitaire sont des requérants d'asile dont la demande a été rejetée mais qui, par exemple pour des raisons de santé ou de famille et suite à une bonne intégration sur le marché du travail, ont pu bénéficier d'un statut de séjour de longue durée proche du statut de réfugié. Ce groupe comptait 38,215 personnes à la fin 1999.

Au total les personnes concernées par l'asile étaient donc 171,233 en Suisse à fin 1999; elles étaient environ 80,000 à la fin 1989, 120,000 à la fin 1993 et 135,000 à la fin 1997. A l'heure actuelle, l'effectif de ce groupe représente 2.5% de la population résidente totale du pays et 12% de la population de nationalité étrangère.

La situation administrative des différents groupes concernés par l'asile vis-à-vis du marché du travail est très inégale. La législation prévoit pour les requérants d'asile une interdiction générale de travail de trois mois, prolongeable à six mois par le canton de résidence. Une fois ce délai écoulé, un requérant d'asile a le droit d'exercer une activité dépendante, pour autant qu'il n'entre pas en concurrence avec des travailleurs issus de la population résidente permanente (ensemble des personnes de nationalité suisse ou titulaires d'un permis de séjour d'un an ou plus). On peut relever que cette situation contraste avec celle qui prévaut dans la plupart des pays d'Europe: les requérants d'asile y sont en effet soumis à une interdiction totale de travail durant la procédure d'asile (Eftonay-Mäder, 1999).

Les personnes au bénéfice d'une admission provisoire ne sont pas soumises à l'interdiction de trois mois, mais ne doivent, elles non plus, pas concurrencer la main-d'œuvre résidente. Les personnes détentrices d'un permis de séjour (réfugiés reconnus ou au bénéfice d'un permis

humanitaire) ont par contre accès sans restriction au marché du travail. Les réfugiés reconnus bénéficient par ailleurs d'appuis à l'insertion professionnelle, fournis par différentes œuvres d'entraide sur mandat de la Confédération (conseils, cours de langue, etc.). Il faut par ailleurs relever que les requérants d'asile et les personnes au bénéfice d'une admission provisoire qui exercent un emploi en Suisse subissent un prélèvement de 10% de leurs revenus à titre de garantie pour la couverture des frais de procédure et d'assistance. Compte tenu de la proximité de leurs statuts, nous traiterons conjointement, sous l'intitulé «requérants d'asile», les requérants d'asile *stricto sensu* et les personnes admises provisoirement.

Hypothèses, données et méthodes

Au plan international, on recense un nombre relativement restreint de recherches effectuées sur l'insertion économique des réfugiés. La plupart d'entre elles concernent par ailleurs exclusivement les réfugiés reconnus, bénéficiant d'une autorisation de séjour de durée indéfinie, et non les personnes ayant un statut temporaire (requérants d'asile ou personnes admises provisoirement selon la terminologie du système suisse). Dans de nombreux pays, les études mettent en évidence les difficultés rencontrées par les réfugiés sur le marché du travail. Au Danemark, Hjernø (1991) rattache principalement ces difficultés au manque de réseau social et aux stéréotypes négatifs dont sont victimes les migrants et les réfugiés. En Norvège, Hauff et Vågum (1993) soulignent l'impact des traumatismes liés aux violences subies. En Grande-Bretagne, Bloch (1999) met en avant la sur qualification professionnelle de nombreux réfugiés et les difficultés rencontrées pour faire valider l'expérience et les diplômes acquis dans le pays d'origine. En Australie, Wooden (1991) montre que les taux d'occupation des réfugiés sont faibles lors de leur arrivée mais croissent avec le temps de séjour sans pour autant atteindre ceux des natifs. Aux Etats-Unis et au Canada, on relève des situations plus contrastées: parmi les groupes de réfugiés en provenance d'Indochine, certains connaissent des taux d'occupation élevés tandis que d'autres rencontrent d'importants obstacles à l'insertion (Montgomery, 1986; Montgomery, 1991; Starr & Alden, 1982; Strand, 1984; Iran, 1991). Sur cette base, des modèles explicatifs multivariés de l'adaptation des réfugiés ont été proposés (Majka & Mullan, 1992; Montgomery, 1996). Notre étude se fonde sur ces modèles mais y ajoute plusieurs dimensions

relatives à la situation du marché du travail, au capital humain, au capital social, à la discrimination de certains groupes par les employeurs, etc.

Les facteurs déterminant l'activité économique des réfugiés sont subdivisés en trois groupes: les facteurs liés aux caractéristiques des réfugiés, les facteurs liés à la demande de travail et ceux liés à la législation.

1. Facteurs liés aux personnes concernées par l'asile (offre de travail)
 - Caractéristiques démographiques des individus (sexe, âge, état civil). A l'image de ce qui s'observe dans la population d'ensemble, on suppose que les hommes connaissent des taux d'occupation supérieurs et que les classes d'âge intermédiaires ont plus de facilité à s'insérer sur le marché du travail. L'effet de l'état civil est incertain: les prestations d'assistance versées aux célibataires sans emploi étant inférieures à celles qui sont versées aux personnes mariées, on suppose que les taux d'occupation des célibataires seront plus élevés.
 - Adaptation des individus au marché du travail (temps de séjour, connaissances linguistiques, niveaux de formation, capital social). Le temps de séjour est un indicateur d'une série d'autres caractéristiques d'adaptation: connaissance de la situation du marché, de la langue du pays d'accueil, etc. On suppose donc qu'il a un effet positif sur le taux d'occupation. Les niveaux de formation devraient, conformément à la théorie du capital humain, être positivement corrélés aux possibilités d'emploi. Dans le cas des réfugiés cependant, des recherches ont montré qu'un niveau de formation trop élevé peut constituer un handicap, les seuls emplois disponibles nécessitant très peu de qualification. Le capital social est considéré comme un facteur positif pour la recherche d'emploi comme source d'information et de recommandation.

• Histoire et projet migratoire (circonstances du départ du pays d'origine, objectif de la migration). Cette dimension est particulièrement importante à prendre en compte dans le cas des réfugiés. L'hypothèse est en effet que certains groupes quittent leur pays dans un contexte de fuite et de violence qui fait de l'intégration économique un objectif secondaire et entraîne une faible incitation au travail. A l'inverse, d'autres groupes ont la possibilité de planifier

leur voyage et de conserver des liens avec le pays d'origine. Dans ce contexte, l'activité économique peut, à côté des motifs de fuite, avoir sa place dans le projet migratoire.

2. Facteurs liés aux employeurs potentiels (demande de travail)
 - Situation du marché du travail (situation conjoncturelle, pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs). La situation du marché du travail dans la région de séjour des réfugiés détermine les possibilités d'emploi. Il faut rappeler à ce sujet qu'en Suisse, les requérants d'asile ne peuvent occuper un emploi que si aucun candidat issu de la population résidente permanente et susceptible d'occuper le poste ne s'est présenté.
 - Attitude des employeurs vis-à-vis des personnes concernées par la procédure d'asile (préférences nationales, expériences favorables ou défavorables, stéréotypes). Les discriminations éventuelles dont sont victimes certains réfugiés en raison de leur origine ou de la couleur de leur peau représentent évidemment des handicaps potentiels importants à l'activité économique.
3. Facteurs liés à la législation et aux mesures d'aide à l'insertion
 - La législation suisse fait une distinction dans les possibilités d'accès au marché du travail selon le statut des réfugiés (cf. ci-dessus). Les réfugiés reconnus bénéficient des conditions les plus favorables, suivis par les personnes au bénéfice d'un permis humanitaire et enfin les requérants d'asile. On peut supposer que les taux d'occupation se redistribuent dans le même ordre.

Afin de pondérer l'effet respectif de ces différents facteurs sur les chances, pour un réfugié, d'exercer un emploi, les auteurs mentionnés ci-dessus ont, pour la plupart, utilisé les résultats d'enquêtes. Les travaux ayant eu recours à des échantillons importants (Wooden, 1991, par exemple avec 8,585 individus ou Tran, 1991, avec 4,160 individus) ont pu utiliser des méthodes d'analyse multivariées et calculer l'effet net de chacun des facteurs « toutes choses égales par ailleurs ». Les travaux basés sur des échantillons plus réduits (Bloch, 1999, avec un échantillon de 180 individus ou Hauff, 1993, avec 145 individus) ont pu compenser ce handicap par la prise en compte de questions relatives aux attitudes

ou aux aspirations, difficiles à intégrer dans des enquêtes de grande ampleur. Dans la présente analyse, nous avons tenté de concilier ces deux approches.

Dans une première étape, nous avons effectué une analyse quantitative des caractéristiques des personnes concernées par l'asile en Suisse. Elle nous a permis, à l'aide de régressions logistiques (cf. annexe) de calculer l'effet d'une série de facteurs sur la probabilité d'emploi de différents groupes de réfugiés (Piguet & Misteli, 1996). Dans une seconde étape, nous avons effectué une série d'entretiens approfondis et de questionnaires auprès de requérants d'asile originaires de Turquie, du Sri Lanka et de l'ex-Yougoslavie. Ces nationalités ont été choisies sur la base des résultats de la première partie car elles connaissent des situations très différenciées sur le marché du travail. L'objectif était de comprendre quels facteurs expliquaient les différences observées concernant l'insertion économique des nationalités étudiées et, en particulier, d'inclure dans l'analyse des caractéristiques de capital humain et de capital social (Efnonyi-Mäder & Piguet, 1997). Enfin, une troisième étape d'analyse a porté sur les discriminations éventuelles de la part des employeurs. Elles ont été abordées de manière qualitative à l'aide d'entretiens approfondis (Froidevaux, 1997). Prises conjointement, ces trois échelles de recherche ont permis de tester la plupart des hypothèses énoncées ci-dessus et d'établir un modèle cohérent des déterminants de l'activité économique et du rôle des réfugiés sur le marché du travail suisse (Wimmer & Piguet, 1998).

Données utilisées

Les registres de l'Office fédéral des réfugiés et de l'Office fédéral des étrangers apportent des informations (individuelles) sur 72,949 requérants d'asile et personnes admises provisoirement au 31.08.95, sur 24,580 réfugiés reconnus et sur 16,049 personnes bénéficiant d'un permis humanitaire au 28.2.96. Les caractéristiques suivantes ont pu être établies pour chacun des 113,578 individus: Activité économique (occupé ou non occupé, *variable à expliquer*), type de permis (requérant d'asile, personne admise provisoirement, réfugié reconnu, permis humanitaire), état civil (marié, célibataire, veuf, divorcé), sexe, âge, durée de séjour (date d'entrée en Suisse), canton de domicile, nationalité, ethnicité, religion, catégorie socioprofessionnelle, type de profession. L'Enquête suisse sur la population active de 1995 a permis d'effectuer des comparaisons avec la population résidente permanente.

Une enquête supplémentaire a été effectuée auprès de 199 requérants d'asile originaires de Turquie, du Sri Lanka et de l'ex-Yougoslavie. Les résultats de 25 entretiens approfondis ont servi de base à 174 questionnaires standardisés. Ils ont permis de collecter des informations sur les niveaux de formation, l'origine sociale, les connaissances linguistiques, l'expérience professionnelle en Suisse et au pays d'origine, les attentes et aspirations vis-à-vis de l'emploi et le réseau social. Des entretiens approfondis avec 22 employeurs ont donné une information qualitative sur les mécanismes d'embauche et en particulier le rôle des stéréotypes associés à l'origine nationale et au statut de réfugiés.

Le large éventail de données à disposition a permis de traiter les deux questions de notre recherche: la place des réfugiés sur le marché du travail d'une part, les facteurs déterminant l'insertion d'autre part. Le chapitre qui suit aborde la première de ces questions.

Situation sur le marché du travail

Le calcul des taux d'occupation montre que 41% des requérants d'asile en âge de travailler (hommes de 15 à 65 ans, femmes de 15 à 62 ans) ont un emploi. Cette proportion est de 46% chez les réfugiés reconnus et de 77% chez les personnes au bénéfice d'un permis humanitaire. Elle est enfin de 78% dans la population résidente permanente. La structure des activités exercées met en évidence une concentration très forte des requérants d'asile dans la restauration et l'hôtellerie (63% des actifs occupés) et, dans une moindre mesure, dans la construction et le nettoyage (Tableau 2). Dans 97% des cas, ces personnes occupent des positions inférieures (Tableau 3). La répartition par catégories socioprofessionnelles des personnes détentrices d'un permis humanitaire ou du statut de réfugié est plus proche de celle de la population résidente. Dans le cas des permis humanitaires, les taux d'occupation élevés s'expliquent par le fait que ce permis est en général octroyé plus facilement à des personnes présentes de longue date et ayant déjà un emploi. Pour ne pas confondre cet « effet de sélection administrative » avec les mécanismes propres au marché du travail, nous accorderons dans cet article une attention plus grande au groupe des réfugiés reconnus d'une part, des requérants d'asile d'autre part.

Tableau 2
Répartition des actifs occupés dans les principaux groupes de professions

Groupes de professions	Requérants d'asile	Permis humanitaires reconnus	Réfugiés reconnus	Population résidente permanente
Total des actifs occupés	18,962	12,489	16,772	3,580,913
Restauration et hôtellerie	63.1%	26.4%	13.4%	5.1%
Bâtiment	5.4%	6.3%	4.8%	6.5%
Nettoyage	5.3%	8.4%	4.0%	3.0%
Industrie alimentaire	2.5%	2.4%	1.5%	1.2%
Mécanique automobile	2.0%	7.2%	10.9%	1.4%
Santé	1.8%	4.9%	8.7%	5.1%
Agriculture	1.8%	1.1%	0.9%	4.4%
Commerce	1.6%	4.8%	6.0%	10.1%
Transports et Communications	1.3%	5.1%	4.8%	5.3%
Emplois de bureau	1.1%	5.0%	10.0%	18.4%
Industrie métallurgique	1.0%	4.1%	5.8%	6.7%
Industrie textile	0.8%	1.8%	3.2%	1.0%
Industrie du bois	0.8%	1.1%	1.9%	1.4%
Ingénieurs et techniciens	0.4%	3.5%	7.1%	6.1%
Diverses industries	0.5%	2.9%	2.7%	1.7%
Autres professions	10.5%	15.0%	14.1%	22.6%

Pour les deux premières catégories de réfugiés, l'hôtellerie-restauration représente donc un créneau d'insertion presque exclusif. Cette main-d'œuvre constitue un apport non négligeable pour cette branche de l'économie suisse. Les requérants d'asile y représentent en effet 6% environ de la main-d'œuvre totale. Traditionnellement, cette branche d'activité a eu largement recours à la main-d'œuvre saisonnière (permis de 9 mois) en provenance des pays voisins de la Suisse, du Portugal et de l'ex-Yougoslavie pour occuper les positions professionnelles inférieures. Récemment, les quotas de saisonniers octroyés aux employeurs par le gouvernement ont considérablement diminué. Il semble bien qu'un phénomène de substitution des réfugiés aux saisonniers se soit dès lors manifesté. Cette hypothèse est renforcée par le constat d'une insertion particulièrement marquée des requérants d'asile en zone urbaine, où la main-d'œuvre saisonnière a fortement diminué. On notera par ailleurs qu'une spécialisation nationale marquée se manifeste dans l'hôtellerie et la restauration: à la date de notre recherche, 66% des requérants d'asile occupés étaient originaires du Sri Lanka.

Tableau 3
Répartition des actifs occupés entre les catégories socioprofessionnelles

Catégorie socioprofessionnelle	Requérants d'asile	Permis humanitaires reconnus	Réfugiés reconnus	Population résidente permanente
Directeurs/Indépendants	0%	0.9%	5.0%	9.9%
Employés qualifiés	0%	0.8%	1.7%	43.6%
Employés subalternes	6.6%	11.9%	18.1%	9.5%
Travailleurs qualifiés	2.1%	24.6%	21.6%	10.7%
Travailleurs non qualifiés	90.2%	58.2%	47.3%	18.8%
Apprentis/Stagiaires	1.0%	3.6%	6.2%	7.5%

La faible insertion économique des réfugiés et leur concentration dans des activités de niveau inférieur révèle l'étroitesse du marché du travail qui s'ouvre à eux. Dans le cas des requérants d'asile, ce phénomène est renforcé par les limitations d'accès à certaines branches posées par de nombreux cantons. Dans ce contexte, le rôle des réfugiés sur le marché du travail suisse est celui de *complément* et non de *substitut*. Il est peu probable qu'une concurrence avec la population suisse et étrangère résidente en quête d'emploi ne se manifeste. Selon la théorie économique, les réfugiés devraient dès lors avoir un impact économique positif sur les revenus du reste de la population (Borjas, 1989). Nous pouvons maintenant envisager les facteurs déterminants pour qu'ils soient à mêmes de jouer ce rôle.

Les facteurs d'insertion

Deux analyses statistiques utilisant des modèles de régression logistique ont été menées afin d'établir l'effet des facteurs présentés ci-dessus sur l'insertion économique des requérants d'asile d'une part, des réfugiés reconnus d'autre part (Tableau 4). Seuls les principaux cantons et nationalités y sont présentés.

Tableau 4
Effets des facteurs sur la probabilité d'emploi (modèle logistique)

	Requérants d'asile		Réfugiés reconnus	
	Fréquence	Odds Ratio	Fréquence	Odds Ratio
Sexe				
Homme	31,306	3.69 **	9,500	2.72 **
Femme	14,415	1.00 (réf.)	7,271	1.00 (réf.)
Etat civil				
Célibataire ou divorcé	23,590	1.00 (réf.)	6,463	1.00 (réf.)
Marié	22,131	0.66 **	10,308	1.08
Age				
15-18 ans	1,762	1.00 (réf.)	1,256	1.00 (réf.)
18-22 ans	4,252	6.50 **	1,404	13.24 **
22-50 ans	38,148	7.22 **	12,142	16.89 **
plus de 50 ans	1,559	1.37 *	1,969	9.54 **
Temps de séjour				
Séjour inférieur à 1 an	8,811	1.00 (réf.)	429	1.00 (réf.)
Séjour de 1 à 2 ans	7,174	3.80 **	1,075	6.61 **
Séjour de 2 à 3 ans	6,161	6.42 **	1,900	15.92 **
Séjour de 3 à 4 ans	7,171	9.90 **	2,279	24.07 **
Séjour de 4 à 5 ans	7,123	11.62 **	1,122	38.93 **
Séjour de 5 à 6 ans	3,950	18.94 **	922	39.64 **
Séjour de 6 à 7 ans	3,845	22.02 **	824	40.10 **
Séjour supérieur à 7 ans	1,486	17.53 **	8,220	80.68 **
Canton de résidence				
Argovie	3,216	1.00 (réf.)	1,150	0.74 **
Berne	6,693	0.72 **	2,343	0.60 **
Bâle Campagne	2,124	1.80 **	515	0.84
Bâle Ville	940	0.55 **	183	0.98
Fribourg	1,328	0.90	601	0.48 **
Genève	2,453	1.31 **	1,145	1.32 **
Grisons	992	1.25 *	283	1.07
Jura	382	0.38 **	104	0.54 *
Lucerne	2,370	1.52 **	785	0.89 **
Neuchâtel	1,304	1.04	382	0.65 **
Saint-Gall	2,470	1.91 **	1,284	0.96
Soleure	1,412	0.55 **	609	0.82
Thurgovie	1,045	1.20 *	470	0.93
Tessin	975	0.93	497	1.09

La valeur du *Odds ratio* (*risque relatif*) mesure l'effet de chaque variable sur le rapport entre la probabilité d'être occupé et la probabilité de ne pas être occupé (*Odds*). Si la variable considérée passe de 0 à 1 (0 correspondant à la catégorie de référence) par exemple, dans le cas des requérants d'asile, la variable sexe prend la valeur 0 pour les femmes et 1 pour les hommes. La probabilité d'emploi pour les femmes étant de 20% (*Odds* = 0.25), le *Odds ratio* de 3.69 signifie que la probabilité pour les hommes va être - toutes choses égales par ailleurs - de 48% (*Odds* = 0.92). Le degré de significativité des coefficients associés à chaque variable est mesuré par un test de Wald, respectivement avec $p < 0.01$ (**), $p < 0.05$ (*). Dans le cas des requérants d'asile, le modèle développé permet

de prévoir de manière correcte l'occupation ou la non-occupation d'une personne dans 78.5% des cas; pour les réfugiés reconnus, dans 74.2% des cas.

A l'exception de la religion et de l'ethnicité, tous les facteurs pris en compte ont une influence sur les taux d'occupation. L'information sur l'ethnicité n'a pas été conservée dans le modèle car elle s'avère trop lacunaire pour être significative. En ce qui concerne la religion, on observe une différence entre chrétiens et non-chrétiens favorable aux seconds. Cette différence est due aux taux d'occupation élevés des Srilankais hindouistes. Une fois intégrée dans un modèle général, la religion s'avère fortement corrélée avec l'appartenance nationale et son effet spécifique disparaît.

L'âge, le sexe et l'état civil

L'effet du sexe se fait sentir chez toutes les nationalités par des taux d'occupation masculins plus de deux fois supérieurs. L'amplitude du phénomène est cependant variable. On peut distinguer les origines nationales pour lesquelles la différence homme/femme est faible (Ethiopie, Bosnie, ex-Zaïre, Liban) et celles où cette différence est forte (ex-Yougoslavie, Angola, Somalie, Afghanistan, Sri Lanka, Pakistan). Les femmes provenant de ces régions constituent un groupe de personnes particulièrement peu actives sur le marché du travail.

L'effet de l'âge se fait sentir principalement entre trois groupes de personnes: les très jeunes (15-18 ans) souvent encore scolarisés et les personnes de plus de 50 ans présentant des niveaux d'activité faibles par rapport à la catégorie médiane. Ce constat met en évidence l'existence d'un groupe de réfugiés âgés connaissant des difficultés spécifiques sur le marché du travail. En complément au temps de séjour, dont l'effet va être étudié ci-dessous, l'âge à l'entrée en Suisse constitue donc un facteur déterminant pour l'insertion sur le marché du travail. On peut relever cependant que ce handicap est moins marqué chez les réfugiés reconnus qui profitent peut-être des mesures d'aide à l'insertion qui leur sont réservées.

L'effet de l'état civil révèle des taux d'occupation légèrement supérieurs chez les requérants d'asile célibataires ou divorcés. La question reste ouverte de savoir si ces derniers s'avèrent plus motivés à trouver un emploi en raison des barèmes d'assistance moins favorables. Les différences selon l'état civil sont par contre peu significatives chez les réfugiés reconnus.

Le temps de séjour

Le temps de séjour ressort de notre étude comme un facteur déterminant de l'activité économique: plus long est le séjour en Suisse, plus il est probable d'avoir un travail. Au fil du temps, se déroule pour un réfugié, toute une série de processus d'adaptation au mode de vie du pays d'accueil qui contribue à l'augmentation de ses possibilités d'emploi: apprentissage de la langue, acquisition des connaissances de base sur les procédures administratives et sur la manière de chercher un emploi, mise sur pied de réseaux sociaux permettant d'obtenir des informations ou des recommandations, etc. Ce phénomène est particulièrement marqué chez les requérants d'asile: un groupe présent depuis moins d'un an aura un taux d'occupation de 8.4%, un groupe identique aura un taux de 16.6% après deux ans, puis, respectivement de 25.3%, 34.2%, 38%, et environ 60% après cinq ans de séjour. Après 5 ans, les taux d'occupation seront comparables à ceux de la population résidante.

Sans préjuger de l'évolution future, ces résultats montrent qu'il a été possible, pour les personnes arrivées au début de la décennie, de s'insérer dans une large mesure au marché du travail. Les faibles taux d'occupation observés plus haut n'apparaissent donc nullement comme une fatalité, mais sont dus dans une large mesure à une arrivée récente en Suisse. La lenteur du processus doit cependant être soulignée: l'intégration est un processus de longue haleine. Chez les réfugiés reconnus, les taux croissent plus lentement. Ce n'est qu'après 10 ans de séjour que l'activité atteint son maximum et elle reste, même après ce délai, inférieure à celle des autres groupes.

Ce résultat ne manque pas de surprendre. Les réfugiés reconnus ne sont en effet soumis à aucune restriction sur le marché du travail et bénéficient au contraire de mesures d'aide à l'insertion. On peut faire l'hypothèse que trois facteurs explicatifs s'ajoutent ici: en premier lieu, les personnes susceptibles d'obtenir le statut de réfugié ont plus fréquemment subi des souffrances ayant entraîné un handicap; en second lieu, le régime d'assistance plus généreux dont bénéficient les réfugiés reconnus rend peu attrayants les emplois occupés par les requérants d'asile; enfin, compte tenu des critères d'octroi de l'asile, les réfugiés ont souvent occupé des fonctions plus élevées dans leur pays d'origine, et le problème de la déqualification professionnelle est dès lors plus aigu.

Telle qu'elle est présentée ici, l'importance du temps de séjour appelle cependant aussi une remarque de méthode. On s'est en effet limité ici, en raison des données disponibles, à une approche transversale, sans

Les différences selon la nationalité

L'origine nationale est un facteur important de différenciation du statut d'occupation. Si elle ne constitue pas en elle-même un mécanisme pouvant influencer l'insertion économique, la nationalité peut être considérée comme un indicateur de différences intergroupes en termes de capital humain, de capital social, de type de projet migratoire ou encore de discrimination par les employeurs. Toutes choses égales par ailleurs, les résultats du modèle logistique mettent en évidence d'importantes variations d'une nationalité à l'autre, tant pour les requérants d'asile que pour les réfugiés reconnus (Tableau 5).

Tableau 5
Proportion de personnes occupées

Requérants d'asile	Taux d'occupation	Réfugiés reconnus	Taux d'occupation
Sri Lanka	60%	Sri Lanka	62%
Angola	55%	Roumanie	62%
Pakistan	54%	Tibet	62%
ex-Zaïre	46%	Pologne	55%
Ethiopie	45%	ex-Tchécoslovaquie	52%
Turquie	42%	Laos	51%
Afghanistan	40%	Cambodge	51%
Somalie	32%	Chili	50%
ex-Yougoslavie	31%	Hongrie	48%
Bosnie	29%	Vietnam	47%
Iran	28%	Bosnie	43%
Liban	28%	Ethiopie	42%
		Turquie	42%
		ex-Yougoslavie	40%
		Afghanistan	35%
		Irak	34%
		Iran	32%
		Somalie	21%

Pourcentage d'actifs occupés calculé en supposant que le temps de séjour, la répartition par cantons, les caractéristiques démographiques etc. soient les mêmes pour tous les requérants d'asile, respectivement tous les réfugiés reconnus.

Le constat le plus frappant tient au rang élevé des Srilankais, mais aussi des Angolais, des Pakistanais, des Tibétains et des Roumains. A l'inverse, les personnes originaires de l'ex-Yougoslavie, de Somalie,

effectuer d'analyse longitudinale du parcours professionnel de différentes cohortes (Borjas, 1985). On peut dès lors se demander si le mécanisme d'insertion, principalement observé ici pour des personnes arrivées avant la dégradation conjoncturelle de 1994, fonctionne toujours pour les nouveaux arrivés.

Les différences intercantionales et les effets conjoncturels

Même en tenant compte des différences existant dans la composition des populations de réfugiés, des variations intercantionales importantes apparaissent dans les taux d'occupation. Dans les cantons du Valais, du Jura et d'Uri, les taux d'occupation sont très faibles, dans ceux de Zurich, St-Gall et Bâle Campagne, ils sont considérablement plus élevés. Deux explications peuvent être proposées: l'effet de la pratique administrative cantonale, plus ou moins restrictive dans l'octroi d'autorisations de travail et l'effet de la situation locale de la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail. Une analyse de régression expliquant le taux d'occupation cantonal des réfugiés par le taux de chômage et par le degré de restrictivité cantonal (sur la base d'une échelle résumant les critères utilisés pour l'octroi d'autorisations de travail) montre que c'est le premier effet qui est déterminant. Les cantons où les taux d'occupation sont élevés se caractérisent par de faibles taux de chômage, tandis que les cantons où les taux d'occupation sont faibles connaissent un chômage élevé.

Une fois tenu compte de ce phénomène, un certain lien entre restrictivité et insertion subsiste, mais il ne concerne que quelques cantons: Genève semble, par exemple, compenser partiellement un marché du travail peu favorable par une pratique administrative libérale, tandis que la politique restrictive de Berne et Soleure explique sans doute la faible insertion des requérants d'asile malgré une situation favorable du marché du travail. Dans la majorité des cas, la pratique administrative des cantons n'intervient que subsidiairement par rapport au marché du travail. Elle ne peut que rarement agir en sens contraire. L'analyse des différences intercantionales illustre la grande sensibilité de l'occupation des réfugiés à la conjoncture, le taux de chômage cantonal exerçant en effet une influence plus que proportionnelle sur les taux d'occupation. Les réfugiés jouent dès lors un rôle d'amortisseur conjoncturel comparable à celui joué traditionnellement par les saisonniers sur le marché du travail suisse.

d'Iran et du Liban connaissent des taux d'occupation faibles. Afin d'expliquer de manière plus détaillée les différences observées, l'étude s'est focalisée sur trois groupes nationaux distincts: les Srilankais (taux d'occupation élevés), les Turcs (taux moyens) et les ex-Yougoslaves (taux faibles). L'utilisation d'un questionnaire a permis de tester une série d'hypothèses sur la différence d'insertion entre ces trois groupes. Afin de limiter les autres sources de variations, on s'est limité aux hommes requérants d'asile âgés de plus de trente ans et présents en Suisse depuis un an au moins.

Le capital humain

Un niveau de formation insuffisant est le facteur explicatif classique de difficultés d'insertion sur le marché du travail. Les résultats issus de l'enquête complémentaire portant sur 174 personnes concernées par l'asile contredisent cependant cette hypothèse (Tableau 6). Les ex-Yougoslaves, malgré leurs faibles taux d'occupation, disposent des plus hautes formations (le degré de signification statistique des différences compte tenu de la taille de l'échantillon a été testé par un test de Chi-carré).

Tableau 6
Formation scolaire selon la nationalité

n=171 p.<0.001 (Chi-carré)	Sans formation ou école élémentaire	Ecole secondaire supérieure	Ecole secondaire	Université
Turquie	68.6%	3.9%	19.7%	7.8%
Sri Lanka	12.5%	46.4%	35.7%	5.4%
ex-Yougoslavie	1.6%	28.1%	46.9%	23.4%
Total	25.1%	26.9%	35.1%	12.5%

Ces résultats pourraient s'expliquer par l'étréitesse des possibilités d'emploi ouvertes aux requérants d'asile et par les difficultés à faire reconnaître des compétences chez des personnes possédant un niveau de capital humain élevé ou intermédiaire. L'insertion dans le pays d'accueil les oblige dès lors à accepter une pénible perte de statut. Le questionnaire a montré que seules 19% des personnes occupées parviennent à s'insérer dans une profession correspondant, de près ou de loin, à leur activité dans le pays d'origine et 5% seulement à un niveau

hiérarchique comparable. Le fait que les Turcs, moins bien formés, connaissent des taux d'occupation intermédiaires, laisse à penser que c'est principalement la formation supérieure non technique (université) qui constitue un handicap à l'insertion.

Le réseau social

Le capital social au sens étroit, autrement dit le fait de pouvoir bénéficier d'informations et d'appuis dans la recherche d'emploi, joue de manière générale un rôle important pour la plupart des requérants d'asile: 63% d'entre eux ont recours à des amis pour la recherche d'un travail. Le degré d'homogénéité nationale du réseau social correspond en outre au degré d'insertion économique: le cercle de relations des Srilankais est fortement centré autour des personnes de même origine, celui des Turcs est intermédiaire tandis que les ex-Yougoslaves ont le plus de contacts extérieurs. On peut cependant rejeter l'hypothèse selon laquelle les différences de réseau social ont un impact sur la probabilité de trouver un emploi: le recours proprement dit aux amis ne diffère en effet pas de manière marquée entre les groupes (Tableau 7).

Tableau 7
Principale voie ayant permis de trouver un emploi

n = 134 p.>0.1	Amis	Présentation spontanée	Office du travail	Réponse à une offre d'emploi	Autre
Sri Lanka	41.8%	30.9%	14.5%	7.3%	5.5%
Turquie	43.6%	23.1%	8.0%	2.6%	23.1%
ex-Yougoslavie	52.5%	22.5%	12.5%	2.5%	10.0%

Les attitudes vis-à-vis de l'emploi et le contexte de migration
Indépendamment des raisons qui ont poussé les réfugiés à gagner la Suisse, la place tenue par l'insertion économique dans le projet migratoire des trois groupes étudiés apparaît très variable: importante pour les Srilankais, intermédiaire pour les Turcs, faible pour les ex-Yougoslaves. Deux indicateurs en témoignent: (a) la fréquence de la recherche d'emploi comme indicateur du degré d'effort consenti pour l'insertion et (b) le fait d'être prêt à travailler dans n'importe quel type d'activité et de ne pas exclure certaines branches (Tableau 8).

Tableau 8
Intensité de la recherche d'emploi et refus de certaines activités

Nombre de démarches au cours de la semaine précédente (n = 95 - p. < 0.01)	ex-Yougoslavie	Turquie	Sri Lanka
Aucune ou une démarche	55%	26.7%	8%
Plus de deux démarches	45%	72.3%	92%
Existence d'activités que la personne refuserait d'exercer (n = 172 - p. < 0.01)			
Oui	38.6%	26.9%	8.9%
Non	61.4%	73.1%	91.1%

Ces chiffres coïncident bien avec les taux d'occupation observés. Ils doivent être rattachés aux caractéristiques du contexte migratoire propres à chaque groupe: fuite massive de familles entières dans un contexte d'urgence pour les réfugiés de l'ex-Yougoslavie, fuite planifiée et en grande partie individuelle pour les Turcs et les Srilankais, parallèle à une tradition de migration de travail pour les Turcs (Mutlu & Tschannen, 1995), à un projet à long terme de regroupement familial pour les Srilankais (MacDowell, 1996).

Ces situations déterminent la structure familiale de chaque communauté en Suisse, leurs relations avec le pays d'origine, la perspective à plus ou moins long terme du séjour, etc., toute une série de caractéristiques qui ont ensuite des conséquences pratiques sur la recherche d'emploi. En premier lieu, par la nécessité ou non de soutenir la famille restée au pays et, éventuellement, de rembourser les dettes contractées dans la fuite. En second lieu, en raison des normes d'assistance: l'activité salariée est plus attractive pour une personne seule que pour un père dont la famille est présente en Suisse. En troisième lieu, au travers des possibilités qui s'ouvrent pour le séjour en Suisse. Les taux de retours suite au refus de l'asile et refoulements par rapport à la population concernée pour 1996 correspondent à 1% pour les Srilankais, 4.3% pour les Turcs, 6% pour les ex-Yougoslaves (Source: Office fédéral des réfugiés). Alors que les Srilankais et les Turcs peuvent donc concevoir leur séjour dans une perspective à long ou à moyen terme, ce n'est pas le cas des ex-Yougoslaves. En découlant sans doute deux résultats de l'enquête: l'intérêt de près de la moitié des Srilankais

pour une formation et le regret, souvent exprimé, d'une non-reconnaissance des diplômes et l'aspiration de 40% des Turcs à pouvoir, après une période de travail salarié, mettre sur pied une activité indépendante. Ces aspirations contrastent avec le manque d'alternative à un emploi peu qualifié regretté par de nombreux ex-Yougoslaves.

Si l'on schématise les aspirations et le « contexte migratoire » des différents groupes en les qualifiant respectivement de projet de formation et de séjour pour les Srilankais, de projet d'indépendance pour les Turcs, et de projet d'emploi salarié pour les ex-Yougoslaves, on comprend qu'un emploi de faible rendement dans la restauration ou l'hôtellerie puisse être perçu très différemment: comme une étape vers une formation ou une activité indépendante pour les membres des deux premiers groupes, comme un cul-de-sac et une perte de statut pour ceux du troisième. Même si elle souffre des exceptions, on peut faire l'hypothèse que le « contexte migratoire » est donc un facteur explicatif important des différences entre nationalités.

L'attitude des employeurs potentiels

L'existence de préférences des employeurs pour certains groupes nationaux est potentiellement un puissant facteur de différenciation dans les possibilités d'insertion. Une fois acquise, une réputation positive ou négative peut se perpétuer et se diffuser sans reposer sur l'expérience individuelle « objective » de chaque employeur. Afin d'appréhender cette dimension délicate de l'insertion des réfugiés dans le marché du travail, nous avons procédé à une série de 25 entretiens qualitatifs approfondis avec des employeurs. S'ils ne peuvent livrer des résultats aussi tranchés que les analyses quantitatives qui précèdent, les entretiens montrent en premier lieu que stéréotypes et préjugés sont fréquents: de manière récurrente, les Srilankais sont vus comme disciplinés et travailleurs, les Turcs comme solides et bons travailleurs, les ex-Yougoslaves, plus négativement, comme peu fiables et agressifs, mais parfois travailleurs, les Africains comme nonchalants... Est-ce à dire que les préjugés des employeurs interviennent comme facteurs de différenciation des possibilités d'insertion des différents groupes?

Plusieurs observations incitent à relativiser l'impact effectif de ces représentations: en premier lieu, les difficultés principales mentionnées par les requérants d'asile en quête d'emploi eux-mêmes tiennent d'abord à la précarité de leur situation (61.7%), à leur manque de connaissances linguistiques et d'expérience professionnelle (47.9%) ou à la non-reconnaissance de diplômes (20.2%). La réputation de la communauté ou

la couleur de la peau ne sont mentionnées comme handicaps que par 13,8% des répondants (principalement ex-Yugoslaves). En second lieu, les taux d'occupation observés, s'ils correspondent aux stéréotypes pour les Srilankais, les Turcs et les ex-Yugoslaves, ne correspondent, par exemple, pas pour les Angolais et les Zaïrois. Malgré des représentations plutôt négatives, ces derniers connaissent en effet des taux d'occupation élevés. Enfin, il se trouve toujours des employeurs qui considèrent les ex-Yugoslaves comme des perles et les Srilankais comme nonchalants... lorsqu'elle joue un rôle, la préférence nationale ne semble donc intervenir qu'à titre subsidiaire.

Conclusions

Le présent article avait pour objectif de répondre à deux questions: quelle est la place des réfugiés sur le marché du travail suisse d'une part, quels sont les facteurs déterminant leur activité ou leur non-activité économique d'autre part. Deux approches empiriques ont été conciliées dans ce but. L'analyse d'un large échantillon de données statistiques a permis de décrire les activités exercées et de juger de l'impact des caractéristiques démographiques, de la nationalité et du temps de séjour sur la probabilité d'emploi. L'analyse des résultats de questionnaires portant sur les caractéristiques de capital humain et de capital social a ensuite permis de comprendre les raisons des différences d'insertion économique de trois nationalités de réfugiés présents en Suisse.

L'étude a en premier lieu mis en évidence la faible insertion des réfugiés sur le marché du travail - moins de 50% d'entre eux ont un emploi - et leur confinement dans des activités de faible niveau hiérarchique - la très grande majorité occupe des emplois ne demandant pas de qualifications. L'emploi des réfugiés s'avère par ailleurs très sensible à la conjoncture locale: dans les cantons où le chômage est élevé, le taux d'occupation des réfugiés décroît fortement. De manière générale, il semble ainsi que les réfugiés jouent sur le marché du travail suisse le rôle auparavant occupé par les travailleurs recrutés dans le Sud de l'Europe et souvent appelés « *Gastarbeiter* » en raison du caractère temporaire de leur séjour. Ils représentent une offre de travail flexible sans droit de résidence à long terme et font donc office d'amortisseur contre les chocs conjoncturels. Ce phénomène est particulièrement marqué dans l'hôtellerie et la restauration - où les requérants d'asile représentent 6% environ de la main-d'œuvre totale - dans le bâtiment et le nettoyage. Même si leur arrivée en Suisse est conditionnée par des

facteurs d'ordre politique et si une partie d'entre eux seulement exerce une activité, la présence des réfugiés en Suisse génère donc une offre de travail bienvenue pour l'économie. L'analyse d'une série de facteurs déterminant l'insertion économique individuelle renforce ce constat.

Les résultats soulignent le caractère nullement inéluctable des faibles taux d'occupation des réfugiés. Ni d'éventuelles différences culturelles liées à l'origine nationale, ni la discrimination des employeurs, ni les barrières administratives, ne constituent des handicaps insurmontables au travail, pour autant que le processus d'insertion puisse se dérouler durant une période de temps suffisamment longue. Ce phénomène est particulièrement marqué chez les requérants d'asile: en moyenne, un groupe présent depuis moins d'un an connaît un taux d'occupation de 8,4%, contre plus de 60% après 5 ans, un taux comparable à celui de la population résidante. Si le sexe et l'âge jouent un rôle important dans les possibilités d'insertion - les hommes jeunes sont plus nombreux à exercer une activité - les autres caractéristiques individuelles telles que le niveau de formation ou le réseau social ne jouent pas un rôle déterminant. Le contexte de migration différencie par contre fortement les groupes nationaux: la fuite de familles entières dans un contexte d'urgence et de précarité du séjour en Suisse débouche sur des taux d'occupation faibles - illustré par le cas des ex-Yugoslaves - tandis que l'exil mieux planifié de personnes pouvant espérer rester en Suisse à plus long terme facilite et stimule leur intégration. C'est par exemple le cas des Srilankais.

Le rôle du contexte historique, politique et social de l'émigration pour comprendre l'insertion économique des migrants est relevé dans de nombreuses recherches. Notre étude montre que, dans le cas des réfugiés, cette dimension peut avoir plus d'impact que les variables individuelles classiques de capital humain ou de capital social. Le contexte d'émigration requiert donc dans la recherche sur les réfugiés une attention toute particulière.

Annexe

Le modèle de régression logististique

Le modèle de régression logististique est un modèle mathématique qui calcule pour chaque individu la *probabilité d'exercer une activité économique* en fonction d'une série de variables (Hosmer & Lemeshow, 1989). A partir de ces résultats, le rôle respectif de chaque variable sur cette probabilité peut être mesuré. Ce modèle s'apparente à la régression multiple ordinaire. La principale différence vient du fait que certaines

caractéristiques observées chez les individus de l'échantillon peuvent être de type qualitatif. C'est en particulier le cas de la variable dépendante (à expliquer) qui prend la valeur 0 ou 1 (occupé/non-occupé).

Le modèle général prend la forme:

$$\text{Prob (actif)} = \frac{e^Z}{1 + e^Z} \quad \text{avec } Z = b_0 + b_1X_1 + b_2X_2 + b_3X_3 + b_4X_4 + \dots + b_pX_p$$

où b_1 à b_p représentent les coefficients calculés et où les X représentent les modalités des différentes variables prises en compte dans le modèle. Dans le tableau 4, on a présenté l'exponentiel des valeurs des coefficients, afin de pouvoir les interpréter comme des risques relatifs par rapport à une population de référence. A partir de l'équation, on peut donc calculer la probabilité théorique d'occupation pour un certain type de personnes. Si l'intérêt porte sur un groupe (par exemple un groupe national), le taux d'occupation prévisible de ce groupe peut être calculé pour un profil donné en fonction des autres variables (individus de même sexe, classe d'âge, etc.). Le taux d'occupation d'un groupe est en effet équivalent à la moyenne des probabilités d'occupation des individus qui le composent.

Note

- 1 Cette recherche a été effectuée sur mandat de l'Office fédéral suisse des réfugiés (ODR). Les auteurs remercient l'équipe de recherche du projet: Denise Efonayi-Mäder, Didier Froidevaux, Roland Misteli, Anne-Claude Gerber ainsi que les enquêteurs et interprètes: Ohad Lustig, Ibrahim Ciftci, Bashkim Iseni, Mythily Kumarasamy, Milen Lako, Hannah Mumbari, Hasan Mutlu, Prabakaran Somanaden, Halil Yimazer.

Bibliographie

Bloch, A., & Levy, C. (Eds.). (1999). *Refugees, citizenship and social policy in Europe*. Houndmills: Macmillan.

Borjas, G.J. (1985). Assimilation, changes in cohort quality, and the earnings of immigrants. *Journal of Labor Economics*, 3(4), 463-489.

Borjas, G.J. (1989). Economic theory and international migration. *International Migration Review*, 23, 457-485.

Efonayi-Mäder, D. (1999). *Sozialhilfe für Asylsuchende im europäischen Vergleich*. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations.

Efonayi-Mäder, D., & Pignet E. (1997). *Nationale Unterschiede in der Arbeitsintegration von Asylsuchenden*. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations.

EUROSTAT. (1996). *Asylum-seekers in Europe 1985-1995*. Luxembourg: Eurostat.

Froidevaux, D. (1997). Enquête auprès des employeurs. In D. Efonayi-Mäder & E. Pignet (Eds.), *Nationale Unterschiede in der Arbeitsintegration von Asylsuchenden* (pp. B1-B59). Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations.

Hauff, E., & Våglum, P. (1993). Integration of Vietnamese refugees into the Norwegian labor market: The impact of war trauma. *International Migration Review*, 17, 388-405.

Hjarnø, J. (1991). Migrants and refugees on the Danish labour market. *New Community*, 18(1), 75-87.

Hosmer, D.W., & Lemeshow, S. (1989). *Applied logistic regression*. New York: Wiley.

IGC. (1999). *Asylum claims: An overview of the situation in IGC participating states*. Geneva: IGC Secretariat (Inter-governmental Consultations on Asylum, Refugee and Migration Policies).

MacDowell, C. (1996). *A Tamil asylum diaspora: Sri Lankan migration, settlement and politics in Switzerland*. Oxford: Berghahn Books.

Majka, L., & Mullan, P. (1992). Employment retention, area of origin and type of social support among refugees in the Chicago area. *International Migration Review*, 26, 899-925.

Montgomery, R. (1986). The economic adaptation of Vietnamese refugees in Alberta: 1979-84. *International Migration*, 24(4), 749-768.

Montgomery, R. (1991). Predicting Vietnamese refugee adjustment to Western Canada. *International Migration*, 29(1), 89-118.

Montgomery, R. (1996). Components of refugee adaptation. *International Migration Review*, 30, 679-702.

Mutlu, H., & Tschannen, O. (1995). Les Turcs de Suisse. *Les annales de l'autre Islam*—INALCO, 3, 147-167.

Pignet, E., & Misteli, R. (1996). *L'intégration des requérants d'asile et des réfugiés sur le marché du travail*. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations.

Starr, P.D., & Alden, R.E. (1982). Community structure and Vietnamese adaptation: The significance of context. *International Migration Review*, 16, 595-612.

Strand, P.J. (1984). Employment predictors among Indochinese refugees. *International Migration Review*, 18, 50-64.

Iran, T.V. (1991). Sponsorship and employment status among Indochinese refugees in the United States. *International Migration Review*, 25, 536-550.

Wimmer, A., & Pignet, E. (1998). *Asyl und Arbeit: Eine Studie zur Erwerbsintegration von Asylsuchenden und Flüchtlingen in der Schweiz*. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations.

Wooden, M. (1991). The experience of refugees in the Australian labor market. *International Migration Review*, 25, 514-535.